

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190626-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

KERYAN – VENTE DE LA PARCELLE BW 358p

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

n°26

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET LOGEMENT**

KERYAN – VENTE DE LA PARCELLE BW 358p

Rapporteur : Serge Lecuyer

Le propriétaire de la parcelle BW 354 à Keryan a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle BW 358 propriété communale. Cette parcelle fait partie du domaine privé de la commune depuis 1989. Ce terrain sur la partie ouest était entretenu par le locataire de la BW 354 et cultivé en potager.

Ce terrain classé en zone AB (agricole) et Azh (zones humides) au PLU est traversé par un cours d'eau. L'acquéreur a été informé de la nature du terrain et des contraintes liées.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à vendre la partie de la parcelle au prix de 0,50€ le mètre carré conformément au plan de cession de principe joint, soit pour une surface approximative de 700 m², 350 €. Les frais d'acte (géomètre et notaire) sont à la charge des acquéreurs.

Un exutoire du réseau d'eaux pluviales se rejette en limite de la parcelle BW 358 faisant l'objet du présent bordereau. Une servitude de réseau pourra être conclue entre l'acquéreur et les services gestionnaires de la compétence Eaux Pluviales.

Les services fiscaux consultés ont évalué le prix de cette parcelle au prix de 0,50€ le mètre carré.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 3221-1 ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » en date du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » en date du 26 juin 2019 ;

Considérant que les acquéreurs ont donné leur accord sur le principe de cession et sur le prix de vente;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente de partie de la parcelle BW 358p au prix de 0,50€ le m² ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires

Délibération adoptée à la MAJORITE – 12 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC -Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

PROPOSITION CESSION KERYAN



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190626-DE

DAUF - Ville d
Laur
© IGN B

Proposition de cession